

Prime de transport pour les employés familiaux

Par grandemu, le 07/02/2009 à 20:04

Bonjour!

J'ai appris que les entreprises peuvent participer financièrement depuis le 1er janvier 2009 à l'abonnement des transports en commun de leur salarié.

Je suis garde d'enfant au domicile des parents et j'utilise le bus dans le cadre de mon travail grace à un abonnement mensuel.

Puis je demander aux parents de me payer une partie de mon abonnement, cette prime est t'elle imposable ?

Merci par avance pour votre réponse car c'est un peu le flou pour les emplois familiaux.